

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-80

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS 2021

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'Accompagnement Budgétaire des Projets

Considérant la nécessité de financement à long terme pour réaliser les investissements prévus sur l'exercice 2021, une consultation auprès d'organismes prêteurs a été menée. 4 propositions sont parvenues en Mairie sur la base d'une enveloppe sollicitée à hauteur de 700 000 €.

Après examen des offres par la Commission de Finances réunie le 22 septembre 2021, le choix se porte sur la proposition de la Caisse du Crédit Mutuel ARKEA.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières

Montant emprunté : 700 000 €

Taux fixe sur **20 ans** : 0.57 %

Echéance trimestrielle : capital amorti linéaire

Coût financier : 40 398€

Caractéristiques

Base de calcul des intérêts : 30/360

Déblocage des fonds : dans les 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre

Remboursement anticipé : avec indemnité actuarielle
Frais de dossier : 850€

Au vu des éléments exposés, **je vous propose** :

- de valider la proposition de la Caisse du Crédit Mutuel ARKEA conformément aux caractéristiques détaillées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à contracter ce prêt, à signer le contrat ainsi que toutes pièces administratives se référant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.